



CHS CT DU 16 JUILLET 2020 EN AUDIOCONFERENCE

Ordre du jour :

- 1 - Approbation des PV des CHS CT du 6 mars, 24 avril et 19 mai 2020
- 2 - DDFIP organisation du site de Montmorency : zones R+2, R+3 (pour avis)
- 3 - DDFIP organisation du site de Montmorency : autres zones (pour information)
- 4 - DDFIP Réinstallation de la Trésorerie de Hérault amendes sur le site du Millénaire (pour avis)
- 5 - DDFIP Travaux extérieurs sur le site du Millénaire (pour avis)
- 6 - DDFIP Présentation du chantier immobilier sur le site de Clermont l'Hérault (pour information)
- 7 - DDFIP Présentation du chantier immobilier sur le site de Saint Pons de Thomières (pour information)
- 8 - DDFIP Travaux sur les restaurants administratifs de Montpellier-Mosson et Béziers-Verdier
- 9 - Questions diverses
 - Calendrier prévisionnel des réunions du CHS CT

Point 1 de l'ordre du jour :

Les PV n'ont appelé aucune remarque et ont été approuvés à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales. Notre seul regret avoir dû tenir ces instances en audioconférence où le débat perd en spontanéité et dynamique.

En Préalable aux échanges sur les opérations de réaménagement, le DDFIP a tenu à préciser qu'il tenait à apporter une information le plus en amont possible sur les projets immobiliers, pour permettre aux organisations syndicales de se prononcer plus aisément par un vote lors du CHS CT suivant. Entre l'intention et la réalité, au cours des échanges, nous lui prouverons qu'il est loin de nous avoir convaincu.

Il a insisté sur l'importance de la politique immobilière de l'état, menée en lien avec les préfets de région et de département, avec comme de coutume, le discours étant rodé, l'obligation et l'exigence de l'exemplarité de la DGFIP.

Il a précisé que sa réflexion sur la réorganisation avait pour axe les conditions de travail et le rapprochement fonctionnel des services (pour exemple la Division des affaires juridiques et le pôle domanial), mais également l'obligation d'abandonner le site de Chaptal en 2022, impliquant la réinstallation de 250 collègues ailleurs.

À ce titre on peut rapprocher cette dernière obligation, à sa volonté d'organiser l'ensemble des services actuels de la Mosson sur un seul étage...

Point 2 : Le réaménagement des deuxième et troisième étages du site de la Direction.

Bien entendu tout ce jeu de chaises musicales s'articule autour du Nouveau Réseau de Proximité, pour preuve les deux millions d'euros allouer sur les travaux sur les deux étages.

L'appel d'offre est en cours, fin juillet il sera clos, les travaux seront lancés mi-septembre.

Concrètement le Maître d'œuvre précise que la suppression de cloisons induit un désamiantage dans un premier temps, suivi de la pose de nouvelles cloisons en placo-plâtre, de faux plafonds, de nouvelles portes et d'un revêtement de sol. L'ensemble de ces composants aura des vertus acoustiques.

L'espace sanitaire sera agrandi avec plus de WC et deux espaces de vie seront aménagés.

Les postes de travail répondront aux normes établies par le secrétariat général du ministère. Les luminaires à led seront adaptés à la configuration des postes de travail.

L'ISST a porté la contradiction en soulevant les problèmes d'acoustique, il rejoint en cela nos préoccupations puisque cet élément constitue bien un enjeu essentiel sur la réalité des bonnes conditions de travail. Associé à la superficie allouée par agents, le débat restait ouvert.

Le Directeur, pour nous convaincre, que les conditions de travail avaient fait l'objet d'une attention particulière, a fait témoigner ses Chefs de division sur les modalités des échanges avec les agents, en vue de la validation d'un aménagement consensuel.

La conviction et l'allant à géométrie variable dans l'exposé des chefs de division, nous laisse comme un petit air de doute.

Ce point étant mis au vote Vos représentants FO Finances se sont prononcés contre au même titre que les autres organisations syndicales, malgré des paroles véhémentes du DDFIP, empruntent d'un certain dépit.

Point 3 : organisation du site de Montmorency : autres zones

Dans la logique de ces propos le DDFIP voulait nous présenter les réaménagements futurs dont le coût est évalué à un million d'euro.

Point 4 : Réinstallation de la Trésorerie de Hérault amendes sur le site du Millénaire (pour avis)

l'arlésienne, le sujet porté régulièrement dans les instances, depuis des années, pour dénoncer les conditions d'installation de la Trésorerie Hérault amendes, trouve enfin son épilogue.

La structure sera installée en décembre 2020 sur le site du millénaire.

Le Maître d'œuvre nous a confirmé que les règles de sécurité incendie et d'évacuation étaient conformes, même si l'ISST s'est inquiété de l'existence de deux modalités d'évacuation en cas de feu, suivant la présence ou non de public,

À noter que l'accueil sera pourvu de guichets fermés, plus à même de protéger d'éventuels agressions.

Une signalétique extérieure (totem) sera installée pour orienter les usagers.

Ce point était également soumis au vote, vos représentants ont forcément voté pour ce déménagement étant synonyme d'amélioration des conditions de travail.

Dans le cadre de l'arrivée de la Trésorerie une réflexion sur la gestion du parking a été menée.(voir point 5)

Point 5 : Travaux extérieurs sur le site du Millénaire

Le site du Millénaire possède un grand parking ouvert jusqu'à présent au public et aux personnels. Le projet présenté, prévoit une modification de la circulation à l'intérieur du parking. Le portail va être automatisé et deux barrières seront installées, une première commandée par badge empêchera l'entrée des usagers dans le parking lors des périodes de fermeture aux publics. La deuxième barrière permettra de sortir du parking et empêchera elle aussi les usagers de rentrer en contre sens.

Une borne sera également installée pour les personnes à mobilité réduite.

Des ralentisseurs seront également posés pour éviter des conduites excessives.

Les représentants FO ont également voté pour ce point à l'ordre du jour compte tenu de l'amélioration de la sécurisation du site.

Point 6 : Présentation du chantier immobilier sur le site de Clermont l'Hérault (pour information)

Point 7 : Présentation du chantier immobilier sur le site de Saint Sons de Thomières

Les deux points sont des sujets qui fâchent, bien sûr dans la logique du NRP, il s'agissait ni plus ni moins que de nous présenter la configuration de SGC.

FO DGFIP 34 poursuit son opposition à cette réforme.

Point 8 : Travaux sur les restaurants administratifs de Montpellier – Mosson et Béziers-Verdier

Dans le cadre de la réorganisation de la restauration collective, incluant une cuisine sur place, des travaux de rafraîchissement sont prévus sur les sites de La Paillade et de Béziers Verdier.

Compte tenu de contraintes techniques, le projet a été modifié avec la mise en place de cuisines fermées (problèmes liés à la sécurité incendie notamment et au surcoût).

Concernant le site de Béziers, des travaux de désamiantage sont prévus en plus du projet initial.

Les restaurants seront fermés le 31 juillet 2020, et les travaux débuteront, la première quinzaine d'août (10/08 pour Béziers et 17/08 pour Montpellier), pour une durée de quatre mois (réouverture le 1er janvier 2020)

Les agents bénéficieront des tickets restaurants durant cette période.

Point 9 : Questions diverses

Le calendrier des CHS CT fixe une réunion au cours de la première quinzaine de septembre.

Suite à la réouverture au public une deuxième visite a eu lieu sur le site de La Mosson, le 2 juillet. Celle a reçu un avis favorable de la part de la délégation du CHS CT.

Pour information, des appareils de chauffage remplaceront l'existant actuel à la Paierie départementale entièrement financés par le département.

Vos représentants titulaires

Jacques YVARS – Olivier GOUJON